



Séance du 11.04.2022

Objet : augmentation des tarifs du cimetière au 1<sup>er</sup> mai 2022

Monsieur le premier adjoint propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 :

Désignation	Nouveaux tarifs proposés (+ 10 %)			Observations
Concession 2 m2 (pour cercueil)	15 ans	30 ans	50 ans	
		176.00	275.00	
Concession 1 m2 (pour urne)	15 ans	30 ans	50 ans	
		121.00	193.00	
Columbarium (monument collectif aérien)	15 ans	30 ans	50 ans	Plaque fournie, gravure normalisée à la charge des familles
	275.00	517.00	770.00	
Cavernes (monu- ment collectif en- terré)	15 ans	30 ans	50 ans	Plaque fournie, gravure normalisée à la charge des familles
	275.00	517.00	770.00	
Jardin du souvenir (pour dispersion des cendres)	55.00			Plaque fournie, gravure normalisée à la charge des familles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition d'augmentation à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus

Po / le Maire empêché

Le premier adjoint

Alain CHAJFFER

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

et publication le 14 AVR. 2022

le Maire,  
O. POISSON

MAIRIE DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN  
Place René Cassin – BP 10012 – 79270 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN  
05.49.04.50.25 – affairesgenerales@frontenay-rohan-rohan.fr

14 AVR. 2022